

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/06/2020**

1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci d'efficacité et de réactivité, et sachant que Monsieur le Maire devra rendre compte des décisions prises à chacune des séances du conseil municipal, le conseil municipal donne délégations au maire, comme le mandat précédent, pour :

- la réalisation des emprunts et ligne de trésorerie
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant inférieur au seuil réglementaire maximum pour les marchés publics passés selon la procédure adaptée
- ester en justice au nom de la commune

2. DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire présente les délégations attribuées aux adjoints et conseillers délégués :

Pascal GIROD	1 ^{er} adjoint	Travaux Forêt Urbanisme
Françoise GRAS	2 ^{ème} adjointe, Déléguée communautaire	Communication Promotion Santé Vie associative culturelle et souvenir
Jacques CALLAND	3 ^{ème} adjoint Délégué communautaire	Vie économique locale Relation avec artisans et commerçants Patrimoine historique Animations locales
Marie-Christine CHARBONNIER	4 ^{ème} adjointe	Gestion parc locatif Affaires juridiques et contentieuses Affaires sociales Vie associative sociale
Jean DAVID	5 ^{ème} adjoint	Service technique Cimetière Voirie
Eric JACQUEMIN	Conseiller délégué	Sport Vie scolaire Gestion salles communales
Cécile BESNIER-TRECOURT	Conseillère déléguée	Environnement Amélioration cadre de vie
Christine BORSKI	Conseillère déléguée	Vie citoyenne

3. NOMINATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES INSTANCES

Instances	Membres titulaires	Membres suppléants
Comité Syndical du Syndicat à la carte du canton d'ARINTHOD	Françoise GRAS Pascal GIROD Cécile BESNIER-TRECOURT Bernard DARLAY	Sylvie CALLAND Philippe MONNERET Myrtille BROCHOIRE Eric JACQUEMIN
Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communication du Jura (SIDEK)	Jean DAVID	
Comité Syndical du Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)	Philippe MONNERET Guy DUPUIS (pour 2021)	
Conseil d'administration du Collège	Eric JACQUEMIN	
Commission Communale des Impôts Directs	Florent JOURDAIN Jacques CALLAND Marie-Christine CHARBONNIER Stéphanie MATHON Marie-Claude RENAUD Pascal GIROD	Laurent GRAND Guy DUPUIS Philippe MONNERET Bernard DARLAY Jean DAVID Françoise GRAS
Association des Communes Forestières	Florent JOURDAIN	Pascal GIROD
Centre National d'Actions Sociales	Jean-Charles GROSDIDIER Nathalie DARIT	
Correspondant défense	Florent JOURDAIN	
Conseil de surveillance Centre Hospitalier Jura Sud	Marie-Christine CHARBONNIER	
Commission d'Appel d'Offres	Françoise GRAS Stéphanie MATHON Pascal GIROD	Sylvie CALLAND Marie-Christine CHARBONNIER Marie-Claude RENAUD

4. INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

A l'exception de l'indemnité du maire qui bénéficie à titre automatique d'une indemnité de fonction selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, les indemnités des adjoints et conseillers délégués doivent être fixées par délibération.

L'octroi des indemnités au maire, adjoints et conseillers délégués ne doit pas dépasser l'enveloppe globale des indemnités maximales pouvant être octroyées au maire et aux adjoints, soit pour la collectivité le montant annuel de 61 044 €.

Pour son indemnité, le maire propose au conseil municipal de fixer une indemnité inférieure au barème, soit 45,6% de l'indice 1027 au lieu de 51,6% ce qui permettra de verser les indemnités à deux conseillers délégués supplémentaires, sans obérer le budget affecté à ce chapitre.

Pour l'indemnité des adjoints, le conseil municipal fixe l'indemnité des adjoints, à 13,44% de l'indice 1027.

Pour l'indemnité des conseillers délégués, le conseil municipal fixe l'indemnité d'Eric Jacquemin à 6% de l'indice 1027 et pour Cécile BESNIER et Christine BORSKI fixe l'indemnité à 3% de l'indice 1027.

5. CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Domaines	Président des Groupes de travail	Membres
FINANCES	Jean-Charles GROSDIDIER	Tous les membres du conseil municipal
TRAVAUX	Pascal GIROD	Jean DAVID Eric JACQUEMIN Jacques CALLAND Guy DUPUIS Bernard DARLAY Joséphine JACQUENOD
BOIS – FORET - PATURAGE	Pascal GIROD	Florent JOURDAIN Stéphanie MATHON Myrtille BROCHOIRE
COMMUNICATION	Françoise GRAS	Tous les membres du conseil municipal
ANIMATIONS LOCALES	Jacques CALLAND	Christine BORSKI Stéphanie MATHON Joséphine JACQUENOD Marie-Christine CHARBONNIER Guy DUPUIS Philippe MONNERET
ATTRIBUTION LOGEMENTS COMMUNAUX	Marie-Christine CHARBONNIER	Jean DAVID Marie-Claude RENAUD
VOIRIE	Jean DAVID	Laurent GRAND Pascal GIROD Bernard DARLAY Marie-Claude RENAUD
JOURNEE CITOYENNE	Cécile BESNIER-TRECOURT	Christine BORSKI Sylvie CALLAND Philippe MONNERET Françoise GRAS Guy DUPUIS Eric JACQUEMIN Myrtille BROCHOIRE
FLEURISSEMENT	Cécile BESNIER-TRECOURT	Christine BORSKI Marie-Claude RENAUD Myrtille BROCHOIRE Françoise GRAS Jacques CALLAND

6. LOGEMENTS SENIORS

Afin de mener à bien le projet de construction de sept logements seniors par l'Office Public de l'Habitat, le conseil municipal, après demande de celui-ci, décide d'apporter sa garantie sur le contrat de prêt constitué de 4 lignes souscrit auprès de la Caisse de

Dépôts et consignations par l'Office Public de l'Habitat, d'un montant total de 368 831 €.

La garantie de la commune portera sur 50% du montant de l'emprunt, le conseil départemental garantissant les 50% complémentaires.

Elle sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

7. CONTENTIEUX COMMUNE DE CHISSERIA/GENTELET

Considérant l'affaire portée en cassation, le conseil municipal décide de verser les honoraires à Maître LE PRADO, avocat de la commune non pris en charge par la Protection Juridique dont le montant est de 1 540 €uros.

8. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune d'ARINTHOD, afin de préserver son centre historique, décide d'instituer le permis de démolir sur son territoire, et plus particulièrement sur la zone UA du Plan Local d'Urbanisme.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fonds de concours à la communauté de communes sur travaux de voirie 2019

Suite aux travaux réalisés par la Communauté de Communes en 2019 rue du Pré Gros, Au Montieux et rue du Paradis, le conseil municipal décide de verser un fonds de concours à la communauté de communes de 50% sur le montant des travaux HT, soit pour un montant de 4 422,89 €.

Recensement de la population

Le prochain recensement de la population sur la commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021.

Aussi, le conseil municipal désigne Mme Aurélia LE BEC agent administratif, coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte.

Ensuite, à l'automne 3 ou 4 agents recenseurs seront recrutés pour réaliser la collecte.

Convention de mise à disposition local communal à l'ACCA de Chisséria

Suite à la demande du Président de l'ACCA de Chisséria pour la mise à disposition d'un local, le conseil municipal décide de mettre à disposition gratuitement à l'association, une partie du local fermé dans la cour de l'ancienne école de Chisséria d'une surface de 8 m².

Loyer Ostéopathe

N'ayant pas pu pratiquer son activité pendant la période de confinement, le conseil municipal décide d'annuler les loyers de Monsieur ROFFAT pour la période de mars à mai d'un montant total de 1 200 €uros.